l'Education n'est pas la priorité du gouvernement

vendredi 22 décembre 2017, par CGT educ'action 29

Répartition académique des moyens pour la rentrée 2018 : l'Education n'est pas la priorité du gouvernement.

La répartition des créations et des suppressions de postes par académies a été présentée mercredi 20 décembre en Comité Technique Ministériel. Elle était attendue, car c'est un marqueur de la volonté gouvernementale en matière d'éducation.
L'annonce du nombre des postes ouverts aux concours d'enseignement du second degré montrait que l'année 2018 serait très difficile. Cette répartition préfigure le retour à une gestion comptable et sous-entend que l'éducation est, comme les autres services publics, d'abord un coût, qui doit s'adapter aux dogmes libéraux.
Les personnels et les élèves vont devoir affronter une situation difficile dès la rentrée 2018 avec le retour assumé d'une politique d'austérité qui va principalement toucher les collèges et les lycées.
En effet, pour accéder à la promesse du candidat Macron de dédoubler les CP et CE1 en éducation prioritaire, le ministère a fait des choix préjudiciables au second degré. Ce dernier doit rendre 2600 postes (alors qu'il y aura 26 000 élèves supplémentaires) qui seront redéployés sur le premier degré qui en gagnera 3881. Une partie du différentiel sera puisé dans la suppression de 200 postes d'emplois administratifs, alors que les services académiques ont déjà du mal à fonctionner.
Si la priorité semble donnée au premier degré, la réalité est plus mitigée puisque pour pouvoir réaliser tous les dédoublements nécessaires, les autorités académiques vont probablement devoir trouver d'autres viviers de personnels et être obligées, une nouvelle fois, de réduire le nombre de remplaçant·es et d'amplifier le recrutement de précaires.
15 académies vont perdre des postes dans le second degré, alors que plusieurs d'entre elles verront leurs nombres d'élèves augmenter. Il faut noter que dans cette ventilation académique, il y a là un inadmissible ajustement par le bas qui va dégrader les conditions de travail de nos collègues et d'études des élèves.
La CGT Educ'action rappelle que cette répartition ne prend pas en compte l'impact des orientations du gouvernement qui risquent d'être catastrophiques en matière d'éducation.
En imposant une refonte totale du baccalauréat et de l'enseignement professionnel, les projets ministériels qui seront appliqués dès la rentrée 2018, génèreront probablement une perte d'heures d'enseignement et entraineront une baisse tendancielle des moyens.
La répartition présentée ce mercredi n'est qu'une première étape des restrictions budgétaires des années à venir.

La CGT Educ'action dénonce cette austérité qui frappe l'Education nationale et qui

s’inscrit dans le cadre plus global de la réduction du déficit public. Dès maintenant, elle appelle les personnels à se mobiliser pour discuter localement et avec les parents d’élèves, des répercussions d’une telle carte scolaire afin d’envisager tous les moyens de s’y opposer.
Montreuil, le 21 décembre 2017

Vous voulez imprimer ce tract pour le panneau de votre établissement ?Retour ligne automatique
Cliquez ci-dessous

COMMUNIQUE

Répartition académique des moyens pour la rentrée 2018 : l'Education n'est pas la priorité du gouvernement.

la cgt ÉDUC' ACTION

La répartition des créations et des suppressions de postes par académies a été présentée mercredi 20 décembre en Comité Technique Ministériel. Elle était attendue, car c'est un marqueur de la volonté gouvernementale en matière d'éducation.

L'annonce du nombre des postes ouverts aux concours d'enseignement du second degré montrait que l'année 2018 serait très difficile. Cette répartition préfigure le retour à une gestion comptable et sous-entend que l'éducation est, comme les autres services publics, d'abord un coût, qui doit s'adapter aux dogmes libéraux.

Les personnels et les élèves vont devoir affronter une situation difficile dès la rentrée 2018 avec le retour assumé d'une politique d'austérité qui va principalement toucher les collèges et les lycées.

En effet, pour accéder à la promesse du candidat Macron de dédoubler les CP et CE1 en éducation prioritaire, le ministère a fait des choix préjudiciables au second degré. Ce dernier doit rendre 2600 postes (alors qu'il y aura 26 000 élèves supplémentaires) qui seront redéployés sur le premier degré qui en gagnera 3881. Une partie du différentiel sera puisé dans la suppression de 200 postes d'emplois administratifs, alors que les services académiques ont déjà du mal à fonctionner.

Si la priorité semble donnée au premier degré, la réalité est plus mitigée puisque pour pouvoir réaliser tous les dédoublements nécessaires, les autorités académiques vont probablement devoir trouver d'autres viviers de personnels et être obligées, une nouvelle fois, de réduire le nombre de remplaçant·es et d'amplifier le recrutement de précaires.

15 académies vont perdre des postes dans le second degré, alors que plusieurs d'entre elles verront leurs nombres d'élèves augmenter. Il faut noter que dans cette ventilation académique, il y a là un inadmissible ajustement par le bas qui va dégrader les conditions de travail de nos collègues et d'études des élèves.

La CGT Educ'action rappelle que cette répartition ne prend pas en compte l'impact des orientations du gouvernement qui risquent d'être catastrophiques en matière d'éducation.

En imposant une refonte totale du baccalauréat et de l'enseignement professionnel, les projets ministériels qui seront appliqués dès la rentrée 2018, généreront probablement une perte d'heures d'enseignement et entraîneront une baisse tendancielle des moyens.

La répartition présentée ce mercredi n'est qu'une première étape des restrictions budgétaires des années à venir.

La CGT Educ'action dénonce cette austérité qui frappe l'Education nationale et qui s'inscrit dans le cadre plus global de la réduction du déficit public. Dès maintenant, elle appelle les personnels à se mobiliser pour discuter localement et avec les parents d'élèves, des répercussions d'une telle carte scolaire afin d'envisager tous les moyens de s'y opposer.

Montreuil, le 21 décembre 2017

Répartition des moyens 2018